

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2003-0136/PR/MEFPP Affectant à l'Africa Relief Committee Of Kuwait, deux parcelles de terrains.

n° 2003-0136/PR/MEFPP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

26 février 2003

Numéro JO

n° 4 du 27/02/2003

Date du numéro

27 février 2003

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est affecté à l'Africa Relief Committee Of Kuwait (Arck), deux parcelles de terrains de 10 000 m2 dont l'une est située à Balbala et l'autre dans le Chef lieu du District de Dikhil.

### Article 2

Ces parcelles de terrains sont destinées à la construction d'un Centre de Protection de l'orphelinat à Balbala et d'un Lycée technique à Dikhil.

### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous-Directeur des Domaines fera remise desdites parcelles au Directeur régional de l'Africa Relief Committee of Kuwait (Arck). Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera l'évolution des terrains affectés et la détermination de leurs limites.

### Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Premier Ministre  
chef du Gouvernement P.*

**IDILEÏTA MOHAMED DILEÏTA**